

non répertoriée

Dame Blanche Nord, Garges-lès-Gonesse : information aux locataires concernant la régularisation de charges

CHARGES LOCATIVES, PROVISIONS DE CHARGES, RÉGULARISATION ANNUELLE : COMMENT ÇA MARCHE ?

POURQUOI LES CHARGES LOCATIVES ONT-ELLES AUGMENTÉ À DAME BLANCHE NORD ?

De 2020 à 2022, les dépenses de charges pour l'ensemble de la résidence Dame Blanche Nord, ont beaucoup augmenté, malgré le bouclier tarifaire de l'État en 2021.

L'augmentation provient surtout des dépenses pour le chauffage et l'eau-chaude.

En 2023, grâce aux travaux de rénovation, mais aussi grâce à la baisse du coût de l'énergie et au changement de contrat de chauffage, le coût réel du chauffage a nettement baissé, et le montant total des dépenses de charges a lui aussi diminué.

En 2020, les provisions de charges versées ont permis de payer ces dépenses, mais en 2021 et 2022, elles ont été insuffisantes.

En 2023, les provisions de charges ont été augmentées, ce qui a permis de payer toutes les dépenses réelles de l'année, et même de rembourser une partie du montant de charges restant à régulariser pour 2021 et 2022.

Néanmoins, après cela, il reste encore une dette de charges importante pour les années 2021 et 2022.

COMMENT AVONS-NOUS RÉAGI À PARTIR DE 2023 ?

Le décompte individuel a été envoyé à chaque locataire. Il présente le détail des charges pour chaque année et la somme finale à régulariser.

Cette somme sera facturée à partir de fin juin 2024 sur les quittances.

Pour faire face au coût de cette régularisation et comme à son habitude, Immobilière 3F et ses équipes restent mobilisées et proposent des mesures concrètes d'aide financière.

Pour accompagner les locataires qui le souhaitent, des permanences vous accueillent, sur rendez-vous, tout au long du mois de juin au bureau du Chef de Secteur de Dame Blanche Nord.